

## DE LA FIN DES « COMPOSANTES » À L'HÉGÉMONIE PAR LES ÉLECTIONS EN R.D.C.

*par Noël Obotela Rashidi et Jean Omasombo Tshonda*

### Abstract

This article outlines the evolution of the electoral process from 30 June 2006 onwards. It examines the modalities of the passage from the stage of the so-called « components » (as a result of the Inter-Congolese Dialogue, a quota of positions in the transitional institutions was offered to relevant players) to the post-electoral socio-political configuration.

The period preceding the elections was a steeplechase: the transitional period needed to be prolonged, voter registration took place against the background of ethnically inspired wrangles over citizenship, the constitutional referendum led to another upsurge of the issue of « Congolité ». The electoral campaign and the elections led to the tying and untying of alliances, widespread corruption, the emergence of opposition between East and West, and violence in Kinshasa. The elections of both senators and provincial governors became affairs of big money, with surreal results.

Despite all these bad omens for the future of democracy in the DRC, the elections have reorganized the political landscape, putting an end to its extreme fragmentation. However, the challenges facing the new rulers are formidable: the pacification of the country for which the creation of a truly national army is essential; national reconciliation; and the rebuilding of the state.

*« Les élections n'auront pas lieu à la date prévue ! Vous me donnerez raison ! »* Ainsi s'exprimait, cinq mois avant les élections, un universitaire œuvrant dans une structure de l'État chargée de la démobilisation et de la réinsertion des anciens combattants. Telle était également l'opinion de la majorité des Congolais. Pourtant, les élections au suffrage universel tant attendues depuis quatre décennies ont effectivement été organisées les 30 juillet et 29 octobre 2006. Les consultations au second degré se sont déroulées en décembre 2006 et janvier 2007.

Ces élections multipartistes congolaises ont connu un engouement surprenant. D'abord de la part des candidats : leur nombre et leur engagement ont étonné les observateurs. En effet, avec 33 candidats à la présidentielle, et 9.632 aux législatives pour 500 sièges, l'inflation était au rendez-vous. Bien avant et durant la campagne électorale, les postulants ont organisé des réunions et rassemblements populaires ; partout, banderoles et affiches se déployaient. Mais dans la capitale Kinshasa, tout le monde n'avait pas les mêmes moyens.

Ensuite, grand engouement de la part de la population qui, à sa manière, s'est approprié le fait électoral : elle a développé ses stratégies de récupération, par la 'ponction' des candidats, les modalités de participation (production des banderoles, collage d'affiches, création de comités ou clubs de soutien, etc.) et elle a mis à l'épreuve les candidats par des questions subtiles. Les acteurs politiques qui croyaient le peuple dépassé par la situation ont été surpris par sa perspicacité et sa lucidité.

Les scrutins ici en question sont survenus à l'issue d'une longue et ennuyeuse Transition. Une fois de plus, il y avait remise en cause et retour à la case de départ. Finalement, 2006 aura été la bonne année. Toutefois, ce serait un leurre d'oublier trop vite les objectifs de la Transition : ils éclairent les conditions dans lesquelles les élections ont été lancées. A-t-on réalisé la

réunification, la pacification, la restauration de l'intégrité territoriale et le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national ? La réconciliation nationale et la formation d'une armée nationale ont-elles réussi ?

Tout semble indiquer que les acquis de la Transition sont mineurs, et que la situation reste confuse sur de nombreux points. Ainsi les élections, si elles doivent légitimer les acteurs politiques, sont investies d'une autre fonction : apparaître comme la solution à la reconstruction du pays. La communauté internationale, qui a porté à bout de bras la Transition, s'est unie autour du processus électoral en espérant établir un régime stable et légitime. Cette présence étrangère trop marquée<sup>1</sup> face à des acteurs plus ambitieux que soucieux des intérêts nationaux, et aussi la contradiction entre stabilité et légitimité, reflètent largement les incertitudes sur lesquelles s'est joué le processus électoral. En effet, la politique de la communauté internationale par rapport aux élections paraît contradictoire, notamment dans l'exigence simultanée de *stabilité*, qui impose la cooptation des principaux chefs de guerre dans les structures du gouvernement, et de *légitimité*, qui présuppose le risque de mettre au pouvoir une élite politique différente à travers le processus électoral. Le gouvernement de transition avait pour vocation la stabilisation pour permettre de procéder ensuite à une légitimation par les urnes. Cependant, cette stabilisation ne fut que partielle, car les principaux belligérants étaient conscients du fait que la meilleure manière de faire pression sur le déroulement des élections était le contrôle des moyens de la violence, ce qui motivait les acteurs extérieurs à faire appel à un « gouvernement d'union nationale ». Ensuite, puisqu'une des causes de la guerre avait été un problème d'exclusion sur base ethnique, une pression fut exercée sur le gouvernement pour qu'il garantisse une représentation des *banyaMulenge*.<sup>2</sup> La population congolaise ne pouvait pas ne pas avoir l'impression que l'issue des élections devait satisfaire les « parrains » étrangers plus que le « peuple souverain ».

L'objectif de la présente contribution consiste à examiner l'évolution du processus électoral du 30 juin 2006 jusqu'à son aboutissement. L'accent sera surtout mis sur des aspects qui touchent aux modalités de passage de l'étape des composantes (issues du Dialogue inter-Congolais qui avait abouti à attribuer à chaque groupe identifié comme acteur dans la guerre de la RDC un quota de postes dans les institutions du pays)<sup>3</sup> à l'étape suivante de la configuration sociopolitique post-électorale.

<sup>1</sup> Dans le contexte éminemment instable de la sortie de la guerre, ce qui restait de l'État congolais était placé en situation de « souveraineté contrôlée » par la communauté internationale. L'accord de Pretoria avait formalisé cela en créant le Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) qui joua le rôle de la « main qui guide la transition puisqu'il définissait presque le travail gouvernemental ».

<sup>2</sup> Lors de l'élaboration de la Constitution, les Occidentaux recommandaient des clauses spécifiques pour les *banyaRwanda*, leur assurant la nationalité congolaise ; dans la loi électorale, ils proposaient d'établir des « listes bloquées ». L'opinion congolaise, de plus en plus sensible à la présence du Rwanda, a rejeté ces propositions.

<sup>3</sup> Cinq groupes furent identifiés (« gouvernement », opposition « non armée », RCD et MLC ainsi que la société civile sans oublier les « entités ») ; chacun eut un vice-président, 94 députés,

## **1. LE PRÉLUDE AUX ÉLECTIONS OU LE PARCOURS D'OBSTACLES**

La voie menant aux élections peut être qualifiée de véritable course d'obstacles.

### **1.1. La Transition à l'épreuve de la prolongation**

Le schéma adopté pour le processus électoral en RDC a constitué le premier facteur de discord. D'aucuns n'ont pas apprécié que l'opération débute par le recensement des électeurs en lieu et place du recensement de la population, une exigence formulée au Dialogue inter-Congolais (DIC) (résolution DIC/CPR/03). La Commission électorale indépendante (CEI) avance : « les difficultés économiques actuelles » de réaliser [un recensement] dans le délai relativement bref de la transition (loi n° 04/028, p.1). En effet, c'est seulement le 24 décembre 2004, soit une année et demi après le démarrage de la Transition prévue pour durer deux années, que la loi portant identification et enrôlement des électeurs en RDC fut adoptée par le Parlement.

La Transition devait prendre fin le 30 juin 2005. Dès février 2005, les acteurs politiques ont tergiversé sur la tenue des élections, en s'appuyant sur trois motifs : l'insécurité régnant dans plusieurs provinces, le retard dans la réunification de l'armée, et enfin l'incohérence des objectifs des composantes et entités quant à l'organisation du scrutin. La réaction de la communauté internationale a été vive et rapide : Louis Michel, Commissaire européen au Développement, a déclaré le 17 mars 2005 à la BBC que « la disponibilité de la communauté internationale en faveur du Congo et du processus de Transition n'est pas illimitée ». Dans l'histoire du Congo, ceux qui détiennent un poste important ont souvent opté pour les négociations – tournant vite à un partage du pouvoir entre eux –, pour délaissier les questions de fond sur la destinée du pays. La Conférence Nationale Souveraine (CNS, au début des années 1990), ou le Dialogue inter-Congolais (en 2002), en sont des exemples. Conséquence néfaste de cette stratégie, l'on renonce à se donner une structure durable. Dès la fin confuse de la domination coloniale belge survient une lutte entre la volonté de l'opinion de choisir ses dirigeants et celle de l'élite qui veut un pouvoir sans contrôle. La classe politique congolaise est généralement dominée depuis 1960 par des hommes ou des réseaux d'influence qui accèdent au pouvoir grâce à des appuis extérieurs et à la cooptation ; ceux-ci préfèrent donc, pour le partage des postes, les négociations plutôt que les élections, dont ils parlent souvent mais qu'ils ne souhaitent jamais vraiment.<sup>4</sup>

Si J. Kabila s'est inscrit plus tôt dans la dynamique des élections, c'est probablement surtout parce qu'il se voyait en position de conforter son pouvoir.

---

22 sénateurs, 7 ministres et 4 vice-ministres. Chacune de ces composantes devait avoir 230 mandataires dans les entreprises publiques et 90 postes dans les cinq « institutions citoyennes ».

<sup>4</sup> Cette situation explique la focalisation exclusive de la campagne sur le thème « Kabila rwandais » et non ou très peu sur sa gestion et les pillages.

Il a su récupérer à son profit les appuis internationaux pour manœuvrer dans l'espace congolais. Plusieurs événements qui marquent la Transition et le processus électoral s'expliquent en partie par sa trajectoire personnelle et/ou la façon dont il s'est construit.

Un autre débat avait parallèlement vu le jour sur la prorogation ou non de la Transition. Deux camps s'affrontaient, avec des arguments opposés. Devant cette situation, la Commission électorale indépendante (CEI) a introduit, le 28 avril 2005, une requête auprès des deux Chambres du Parlement, qui a été examinée et adoptée lors de la séance du 17 juin 2005 : ainsi, la Transition a été prolongée pour une période de 6 mois, renouvelable une fois.

Dans le pays, la tension avait sensiblement monté. Plusieurs mises en garde et appels au dialogue ont été lancés aux acteurs politiques et aux citoyens congolais, car les opposants à cette prolongation avaient su convaincre une bonne partie de la population que le 30 juin 2005 à minuit était l'échéance ultime de la Transition. Dans leur message du 22 juin 2005, les Évêques catholiques ont prôné le dialogue entre le pouvoir et les forces sociopolitiques significatives pour définir les termes de référence de la prolongation. L'apocalypse promise pour le 30 juin 2005 n'a pas eu lieu, la manifestation projetée par l'opposition, avec en tête l'UDPS d'Étienne Tshisekedi, n'a pas connu le succès escompté. Des heurts entre la population et les forces de l'ordre ont été rapidement maîtrisés. Du coup, la psychose qui avait prévalu avant le 30 juin s'est progressivement apaisée.

Après une année de prolongation, les élections n'auront toujours pas lieu ; quelques semaines et/ou mois s'avéreront nécessaires, mais cette fois-ci sans recourir formellement aux dispositions de la constitution de la Transition. Cela irrite l'UDPS et ses alliés, qui organisent à Kinshasa le 28 juin 2006 une marche pour réclamer la « *fin de la Transition le 30 juin 2006* ». Cette manifestation a été violemment réprimée. La ville de Matadi (Bas-Congo) a connu une journée sombre, le 30 juin 2006, avec la mort de 10 adeptes de la secte *Bundu dia Kongo*.

À l'initiative de 19 candidats à l'élection présidentielle qui vont exiger le gel de la campagne, une autre marche de protestation de l'UDPS et alliés eut lieu le 11 juillet 2006 à Kinshasa ; la police n'a pas hésité à charger les manifestants.

## **1.2. L'enrôlement sur fond de dérives identitaires**

Esquissée dans l'accord de Pretoria du 7 décembre 2002, aboutissement du Dialogue inter-Congolais, la CEI a été instituée en août 2003. Sa direction est confiée à un prêtre catholique originaire du Nord-Kivu, Apollinaire Muholongu Malu Malu. Autour de cette commission et de ce personnage se sont cristallisés plusieurs enjeux majeurs de la situation actuelle de la RDC. Chargée à la fois d'identifier et d'enrôler les électeurs pour les opérations de vote, la CEI avait la charge de la distribution des cartes

d'électeurs, servant aussi de document d'identité : ainsi elle s'inscrivait dans le délicat dossier de la nationalité, et elle faisait par endroits figure d'arbitre qui, en contrôlant le processus d'inscription, semblait influencer d'avance la victoire lorsque, en certains endroits, le nombre d'électeurs acceptés par elle pouvait laisser présumer du camp gagnant. C'est en fait le cas dans certains territoires tels Nyirangongo, Rutshuru, Masisi ou Kalehe, un grand enrôlement des populations de culture banyarwanda impliquait la victoire des candidats du RCD sur ceux soutenus par les « autochtones » Kumu, Hunde ou Tembo. En effet, la CEI a été accusée d'avoir multiplié des bureaux d'enrôlement dans l'Est du pays (à cause de la démographie) et d'avoir sacrifié les provinces de l'Équateur et du Bandundu (où elle était moins forte), multipliant ainsi les distances pour se faire enrôler. Au Kivu, l'enrôlement était perçu par la population comme un enjeu majeur comparé à l'Ouest où la question de la nationalité était peu importante. Aujourd'hui, la carte d'enrôlement de la CEI est mieux considérée au Rwanda par le service d'immigration pour identifier un visiteur venant de la RDC que tout autre document d'identité.

L'enrôlement des électeurs par la CEI a été lancé le 20 juin 2005. Très vite, cette dernière a été l'objet d'accusations portant notamment sur le recrutement des agents recenseurs. Des candidats régulièrement recrutés et formés auraient ainsi été 'coiffés' au poteau par des personnes recommandées par les cabinets des quatre vice-présidents de la République.

Un autre problème est survenu sur le terrain. Selon l'art. 10 de la loi 04/028 du 24 décembre 2004 relative à l'identification et à l'enrôlement des citoyens, le certificat de nationalité, la carte d'identité pour citoyen, le passeport, le permis de conduire et le livret de pension demeurent les seules pièces prises en considération pour justifier de l'identité et de l'âge de l'électeur. Or, de nombreux Kinois démunis de carte d'identité achetaient des « cartes d'élève » ou des « cartes de service ».

La plupart des Congolais étaient démunis de document d'identité : ils se sont précipités dans les centres d'inscription pour en obtenir enfin un. En effet, le bureau du centre d'inscription avait la latitude de recourir aux témoignages des résidents locaux. Ceux-ci pouvaient attester l'identité déclinée par tout candidat électeur. Ces témoins locaux étaient des habitants inscrits sur la liste des électeurs du centre d'inscription et vivant dans les parages depuis cinq ans au moins, et connus par la majorité des habitants. Rappelons que la Conférence Nationale Souveraine avait recommandé une telle procédure en 1992. Ainsi, en dépit des appels au boycott, l'opération d'identification et d'enrôlement a connu un engouement inattendu. Il faut noter que, lors de son meeting du 9 juillet 2005 au stade Tata Raphaël, Étienne Tshisekedi, le leader de l'UDPS, n'a donné aucune consigne à ses partisans au sujet de l'opération d'identification et d'enrôlement.

La fin de l'opération d'identification et d'enrôlement des électeurs a eu lieu le 13 novembre 2005.

En avril 2006, cette opération révéla sa face cachée : à Tshikapa (Kasaï-Occidental), quatre agents du bureau de liaison de la CEI se sont

illustrés par la vente de cartes d'électeurs (25 US\$ pièce). Au Katanga, plusieurs Angolais ont été surpris avec des cartes d'électeurs congolais !

La CEI a encore révélé, le 27 avril 2006, l'existence de plus de 50.000 faux électeurs à Kinshasa. Parmi eux, 39 policiers, 32 militaires, 49.746 civils congolais et 331 étrangers. Les personnes identifiées ont été rayées des listes électorales, et les coupables ont subi des sanctions pénales proportionnelles à la faute commise.<sup>5</sup>

À ces cas de fraude s'ajoutent des contentieux autour des candidatures. Le statut militaire du président J. Kabila a constitué la première controverse. En effet, une requête auprès de la Cour suprême de Justice a été déposée par trois leaders, André-Alain Atundu Liongo, président de la Convention pour la Démocratie et la République, le Dr Kabamba Mbwebwe, du Front Patriotique, et Lisanga Bonganga, de la Convention chrétienne pour la Démocratie. Requête rejetée, le 14 avril 2006, pour défaut de qualité des plaignants : la Cour suprême de Justice a jugé que, selon l'art. 25 de la Loi électorale, ils auraient dû être eux-mêmes candidats à ce poste.

Une autre requête a été déposée le 25 avril 2006 auprès de la Cour suprême, par l'ambassadeur Edi Angulu, sollicitant l'invalidation de la candidature de Jonas Mukamba pour des crimes contre l'humanité (qui sont imprescriptibles) relatifs à l'assassinat de Patrice Lumumba.

Alors que les esprits se préparaient à affronter les élections, la CEI a failli gâcher la fête quand elle a annoncé le 15 juillet 2006 qu'il y aurait eu une perte de 1,2 millions d'électeurs sur près de 25,7 millions de citoyens enregistrés, suite à des données mal saisies par l'informatique et à des CD-ROM endommagés. Il faut noter que certains CD-ROM avaient été détruits par des agents de cette Commission protestant contre les retards de paiement de leurs primes ; d'autres l'avaient été lors du transport, et enfin une partie était devenue illisible par le serveur. Malgré ces anomalies, après nettoyage des fichiers, 24.440.410 électeurs participeront aux élections.

### **1.3. Après l'enrôlement, le référendum est permis**

Après les opérations liées à l'identification et à l'enrôlement, il fallait disposer d'un projet de Constitution à soumettre au référendum.

Le référendum constitutionnel sera une nouvelle occasion de déchirements. Déjà lors du débat au Parlement, d'après discussions avaient eu lieu sur deux questions : la nationalité et l'âge des candidats. Le problème de la nationalité avait ressurgi en force. En dehors de l'interrogation lancinante pour déterminer qui est Congolais et qui ne l'est pas, il y avait surtout la contestation de la « congolité » du Président Joseph Kabila. La campagne référendaire

---

<sup>5</sup> Les divers Parquets de Kinshasa ont été saisis à ce sujet. Celui de Matete a eu à examiner 16.466 dossiers portant sur les communes de Lemba, Makala, Kisenso, Limete, Ngaba et Matete. Le Parquet de la Gombe a traité 12.114 cas relevant des communes de Barumbu, Gombe, Kinshasa, Kintambo, Lingwala, Mont-Ngafula et Ngaliema. Au Parquet de Ndjili ont été confiés 11.478 cas, et celui de Kalamu s'est occupé de 9.688 dossiers.

enclenchée officiellement le 2 décembre 2005 va donner lieu à une levée de boucliers : alors que le Conseil pour l'Apostolat des Laïcs catholiques du Congo (CALCC) avait par la voix du Dr Matusila, son président, appelé à voter NON, Mgr Laurent Monsengwo, président de la Conférence épiscopale (CENCO), précisait que l'Église catholique ne donnait aucune consigne de vote, mais appelait à un choix réfléchi, tandis que les évêques de Butembo et de Bukavu recommandaient de voter OUI !

Le leader de l'UDPS a incité, le 14 décembre, la population à faire échec au projet de constitution en restant à la maison. A-t-il été entendu ? Cela n'a pas été évident au vu d'un certain engouement observé par la suite.

Le projet de constitution soumis au référendum a été pour les acteurs politiques congolais l'occasion de palabres. La bataille entre partisans du OUI et partisans du NON paraissait rude. À l'analyse, on constate que le camp du OUI a aligné des « vertébrés », tandis que les partisans du NON ne faisaient guère le poids. Certains, qui avaient longtemps stigmatisé l'« interminable » Transition, se mirent à plaider curieusement pour le rejet du projet, en recommandant le retour à un nouveau « dialogue » ! Celui-ci n'aura jamais lieu : le 8 décembre 2005, le président J. Kabila, dans une conférence de presse, a opposé une fin de non-recevoir à ces gesticulations et a opté pour les élections.

Pour en revenir à la campagne référendaire, il faut relever son lancement tardif et le fait que le citoyen eut à se prononcer sur un texte qu'il ne connaissait pas. En dépit de sa traduction dans les quatre langues nationales, la vulgarisation du projet de constitution a été très timide. Les 18 et 19 décembre 2005, en se rendant aux urnes, la population était demeurée largement sous-informée.

**Tableau 1 : Synthèse des résultats du référendum constitutionnel**

Nombre total des inscrits	25.021.703
Votants	15.505.810
Taux de participation	61,97%
Taux d'abstention	38,03%
Nombre de bulletins nuls	725.735
Suffrages exprimés	14.780.075
OUI	84,31%
NON	15,69%

Source : Décision n° 001/CEI/BUR/06 du 11 janvier 2006.

Ces résultats ont été confirmés le 3 février 2006 par la Cour suprême de Justice. La Constitution ainsi approuvée a été promulguée le 18 février 2006 en présence de personnalités, dont Thabo Mbeki (président de l'Afrique du Sud), et le président en exercice de l'Union Africaine, D. Sassou-Nguesso (président du Congo-Brazzaville).

L'adoption de la Loi électorale a constitué un autre parcours du combattant. Déjà le 1<sup>er</sup> février 2006, les parlementaires ont examiné et adopté, moyennant amendements, les dix premiers articles du projet de loi. Un groupe d'une vingtaine de députés se réclamant du Pacte pour la Sauvegarde de la République (PSR) a quitté, le 3 février 2006, la séance en signe de protestation, estimant que la Loi électorale favorisait une catégorie d'individus ayant pris le pouvoir par la force. Pour eux, en exigeant le versement d'une caution (de 50.000 US\$) jugée exorbitante, le projet banalisait le niveau d'études et encourageait l'exclusion.<sup>6</sup>

Le projet a été finalement adopté le 21 février 2006 par les deux Chambres réunies. Sur les 430 parlementaires présents, 314 députés et 81 sénateurs ont voté pour l'adoption de la Loi, tandis que 11 députés et 2 sénateurs ont voté contre ; 19 députés et 3 sénateurs se sont abstenus.

La promulgation de cette Loi a suscité une autre polémique. Alors que tout le monde s'attendait à la sanction présidentielle avant le 27 février 2006, le Directeur de Cabinet adjoint du Chef de l'État, Norbert Nkulu, a stigmatisé le

<sup>6</sup> Lors du débat au Parlement sur la Loi électorale, la problématique de la caution à verser a fait couler de la salive. Pour les uns, la caution de 50.000 US\$ était discriminatoire, favorisant les dirigeants actuels et empêchant des acteurs crédibles de briguer le pouvoir (libeller cette caution en US\$ était déjà en soi une entorse). D'autres prônaient son maintien pour décourager les « aventuriers », car la supprimer ouvrait la voie à une pléthore de candidats. Mais alors, 50.000 US\$ paraissait un montant dérisoire pour qui voulait qu'un candidat à la magistrature suprême justifie d'un patrimoine immobilier et d'une solide assiette financière. Des rumeurs ont circulé : plusieurs candidats peu fortunés auraient été poussés à postuler par le pouvoir, avec son soutien financier, pour faire diversion. D'autres escomptaient s'allier au mieux placé pour le second tour, et se faire alors rétribuer. D'autres enfin étaient des candidats pour rire, et l'opinion ne s'y trompait pas. En tout état de cause, l'origine de la caution des uns et des autres demeurera un mystère.



retard dans la transmission à la Présidence : le document n'y serait parvenu que dans la matinée du 24 février 2006, et, à son avis, il aurait fallu accorder du temps au Président de la République pour une lecture attentive !

D'autre part, le Parti Lumumbiste Unifié (PALU) d'Antoine Gizenga a introduit le 25 février 2006 une plainte auprès du Chef de l'État, dénonçant l'inconstitutionnalité de cette Loi électorale : il estimait que les articles relatifs aux cautions non remboursables introduisaient une discrimination d'accès à des fonctions publiques, et il proposait dès lors une relecture de la Loi par les Chambres en vue de supprimer ces aspects. En vain. Une loi est rarement parfaite et acceptable par tous, c'est évident. « Dura lex, sed lex ! » La Loi électorale sera enfin promulguée le 9 mars 2006, ouvrant la voie aux élections.

## **2. FACES, FACETTES ET FACÉTIES ÉLECTORALES**

### **2.1. Le temps des alliances, l'étape des reniements**

Dans la perspective des élections, des regroupements politiques se sont échafaudés vaille que vaille, souvent autour d'une grande formation ou d'une personnalité disposant d'atouts financiers. Ainsi autour de Joseph Kabila s'est créée l'Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP), officiellement le 24 juin 2006.

À la veille des élections, les congrès ou les conclaves des partis politiques se sont succédés, la plupart sans excès de table, ni tapage médiatique, ni folklore. Alors que l'on croyait inébranlables et très cohérentes certaines des composantes de la Transition, l'approche des élections a révélé leur fragilité. Ainsi au MLC, le jeu de cache-cache entre Jean-Pierre Bemba et Olivier Kamitatu éclata au grand jour ; ce dernier, malgré son démenti<sup>7</sup>, sera purement et simplement radié, le 8 décembre 2005, par le Collège des Fondateurs. Son éviction aura un effet boule de neige : dès le 10 décembre, un décret présidentiel va pourvoir au remplacement du gouverneur de la province de Bandundu, Sabin Sadiboko, cousin de Kamitatu. Ensuite, le 16 mars 2006, ce sera Alexis Thambwe Mwamba, ministre du Plan, qui annoncera sa démission, tant du MLC que du gouvernement.

Le congrès du MLC, tenu à Kinshasa du 27 au 29 février 2006, a désigné logiquement Jean-Pierre Bemba comme candidat à la Présidence de la République.

Le RCD a connu la tempête à son tour. Son Collège des Fondateurs avait exclu, le 29 décembre 2005, le sénateur Crispin Kabasele Tshimanga et le député Mboyo Ilombe, dit Pélé Mongo, pour avoir adhéré à d'autres partis tout en gardant leurs mandats du RCD ; il exigea, le 2 janvier 2006, leur retrait du Parlement.

Le PPRD, parti de Joseph Kabila, organisa son congrès du 4 au 6 février 2006 à Kinshasa, dans le souci d'affirmer son hégémonie, espérant ainsi

---

<sup>7</sup> Lire son communiqué du 7 décembre 2005.

impressionner l'opinion sur ce qui serait ses assises nationales. Mais cela évoque aussi l'époque du MPR Parti-État : la représentation des provinces était garantie, la participation de hauts cadres de la magistrature fut très remarquée. Le 6 février, les «propos injurieux, frustrants et déshonorants» adressés aux autres candidats à la Présidence de la République par le vice-président Yerodia Abdoulaye Ndombasi, sur les deux chaînes de la RTNC (radio-TV publiques, mobilisées pour l'événement) ont fortement choqué.

## 2.2. Les législatives sous la coupole de la présidentielle

Prévues le 30 juillet 2006, les élections ont été précédées d'une campagne électorale allant du 29 juin à minuit au 28 juillet 2006 à minuit. Pour les 500 sièges à pourvoir à l'Assemblée Nationale, 9.707 candidats ont été retenus. Les 211 partis et regroupements ont eu la part belle avec 8.938 candidats, soit 92,1%, tandis que les indépendants totalisaient 769 postes, soit 7,9%.

Par rapport aux candidats à la présidentielle, les candidats députés ont été les plus entreprenants sur le terrain. Mieux, les deux niveaux des élections sont liés : la présidentielle a fourni les moyens et les législatives ont occupé le terrain. Comment cela s'est-il articulé ?

Très peu des 33 candidats à l'élection présidentielle ont été à l'intérieur du pays durant la campagne ; ils doivent les résultats qu'ils y ont enregistré à l'action de leurs propagandistes, eux-mêmes en majorité candidats à un poste de député, dont le scrutin était couplé aux deux tours de l'élection présidentielle<sup>8</sup>. Pour mieux cerner la nouvelle configuration sur laquelle les élections ont débouché, il faut suivre diverses trajectoires individuelles. Plus proches des électeurs du fait de la dimension réduite de leur circonscription, de nombreux députés ont rallié des voix en faveur de leur 'présidentiable', d'autant que ces candidats étaient nombreux et peu connus ; en échange, ils recevaient des 'présidentiables', mieux nantis, le soutien financier ou la promesse d'un poste en cas de victoire ; mais là aussi, tous ne partaient pas sur des bases égales : J. Kabila était favorisé, un peu moins J.-P. Bemba, A. Ruberwa un peu moins, etc. Mais d'autres comme Pierre Pay Pay auraient déçu. C'est aussi le cas du candidat Oscar Kashala auprès de qui beaucoup espéraient obtenir des fonds importants pour mener leur campagne : sa réputation d'«Américain» avait attiré autour de lui plusieurs sympathisants, mais leur déception a été à la hauteur de cette réputation, et des rumeurs ont circulé sur des manœuvres du pouvoir pour bloquer le transfert de ses fonds, tandis que d'autres parlaient d'un container bloqué en douane au port de Matadi et renfermant ses supports de propagande !

Législatives et provinciales furent marquées par la logique des camps de la présidentielle dont les thèmes plus généraux s'imbriquaient dans les

---

<sup>8</sup> Au second tour, Kabila et Bemba ne feront pas eux-mêmes campagne, chacun craignant pour sa sécurité.

problèmes liés au vécu quotidien, local. Personne n'accordait beaucoup d'intérêt aux élections provinciales, jusqu'au jour où, un second tour de la présidentielle s'imposant, la CEI a quelque peu forcé la loi en fixant les deux scrutins à la même date, le 29 octobre. Le jeu s'est corsé : les groupes politiques, qui avaient délaissé le niveau local, ont dès lors investi en province les acteurs nouveaux, souvent mal préparés. Pourtant, l'actuelle Constitution confie une grande part de la gestion du pays aux futures nouvelles provinces. Une véritable dynamique provinciale pourra-t-elle se développer ?

Conquérir l'électorat n'était pas chose aisée : il fallait réunir des moyens considérables et être capable d'affronter un électorat très souvent misérable et nécessiteux. La campagne a fortement appauvri plus d'un candidat. Car plusieurs ambitieux se sont présentés, poussés par on ne sait quelle ardeur, séduits par la modicité de la caution à la députation<sup>9</sup> : « *Chance eloko pamba* » (la chance mène à tout, c'est-à-dire : tenter est sans risque), disaient-ils. Pour y arriver, ils se sont endettés ; d'autres ont jeté dans la bataille toutes leurs économies.

Nombreux sont les candidats qui ont vendu des biens meubles et immeubles pour constituer un fonds de campagne ; d'autres ont dû le salut à leur appartenance à des formations 'fortunées'. Les candidats officiels du PPRD ont bénéficié d'une enveloppe allant de 3.000 à 6.000 US\$, voire même davantage.

Certains autres candidats députés et sénateurs de la Transition ont dû vendre les fameuses Jeeps X-Trail dont ils étaient dotés. D'autres parmi eux ont tiré profit du placement ou de la location de ces véhicules auprès des sociétés de la place. Un jeune avocat de la capitale a englouti dans cette campagne plus de 25.000 US\$ pour sensibiliser des groupes religieux, des commerçants, des cambistes, etc., il a distribué des chaises et tables en plastique, offert des tôles dans le quartier où il avait vécu une partie de sa jeunesse... Autour de lui, l'ambiance était à la victoire ! Espoir déçu, il n'a pas figuré parmi les élus.

L'autre exemple est celui de ce professeur d'université qui espérait bénéficier des voix de son groupe ethnique. Partant de Kinshasa, il avait réuni une grande quantité de machettes pour sa région d'origine, qui survit de l'agriculture. En dépit de sa précarité, cette population n'a pas apprécié ces cadeaux, car le professeur avait appartenu à une composante belligérante, dont l'occupation et les exactions demeuraient vivaces dans la mémoire collective.

Les électeurs ont vu dans la campagne électorale une occasion de 'pêche miraculeuse'. Les jeunes étaient les plus actifs autour des candidats. Ainsi ont été créés de multiples comités ou clubs de soutien. Tout acteur politique cherchant à prendre langue avec une communauté donnée devait avoir une bourse bien garnie. Réunir un groupe de *supporters* impliquait de payer la boisson et le transport, ce qui constituait une manière de ponctionner les

---

<sup>9</sup> Il était fixé à 250 US\$ pour un candidat isolé ou pour une liste des candidats déposée par un parti politique pour une circonscription électorale.

candidats, l'usage étant de verser une certaine somme à titre de « frais de déplacement » à tous les voisins ?

Malgré leur perversité, ces nombreux dons (argent, biens, T-shirts, etc.) des candidats afin de gagner des votes semblent avoir dépassé généralement l'ensemble des interventions des pouvoirs publics pendant toute la période de la Transition. Les MLC, RCD... en ont tous distribué, mais sans commune mesure avec le camp présidentiel qui aurait dépensé plusieurs millions de US\$<sup>10</sup> par l'entremise de quatre sources principales de financement : on cite le PPRD qui se servait directement à la Banque centrale, les entreprises publiques (SNEL, MIBA...), les entreprises privées (brasseries, associations de Libanais, Pakistanais ou Ouest-africains, sociétés Rawji, Forrest...) et J. Kabila lui-même.<sup>11</sup>

### 2.3. La présidentielle, scrutin de tous les dangers

Juste avant la fin officielle de la campagne, le 27 juillet 2006, plusieurs incidents ont été enregistrés à Kinshasa, au retour du candidat J.-P. Bemba dans la capitale. Outre les morts et les blessés, les sièges de la Haute Autorité des Médias (HAM) et de l'Observatoire National des Droits de l'Homme (ONDH), ainsi que de l'Église « Armée de l'Éternel » ont été pillés et incendiés.

Autre constat malheureux, le comportement de certains citoyens. Ainsi « des affiches d'adversaires ont été décollées dès leur pose ; des calicots ont été déchirés ou emportés ; des empoignades ont opposé les sympathisants de candidats rivaux. Tout cela présage des tensions susceptibles de culminer jusqu'à l'irréparable. Il y a une volonté de nuire à autrui et de démolir l'image de l'adversaire. Les délégués de l'Union Européenne ont invité les acteurs politiques à mener une campagne électorale civilisée, digne d'hommes d'État. »<sup>12</sup> Pour diverses raisons, la gestion de la campagne électorale s'avérait délicate, surtout au deuxième tour. Des structures comme la CEI et la Haute Autorité des Médias se sont efforcées de faire respecter certaines règles, mais le pari était difficile à gagner. Plutôt que des idées et des programmes, ce sont les stratégies suicidaires agressives qui ont dominé la campagne. La presse congolaise a multiplié les dérapages et sa campagne xénophobe a été abondamment relayée et nourrie par des intellectuels de la diaspora s'exprimant sur internet. Sur ce point, les élections ont été un échec, le non-lieu du débat direct opposant Kabila à Bemba, prévu pour le 26 octobre, en est une illustration.

<sup>10</sup> Les estimations varient entre 40 et 160 millions de US\$, selon les sources.

<sup>11</sup> J. Kabila a pu tirer profit de la guerre et du contexte de la Transition, réunissant patiemment les atouts qui lui ont permis de vaincre : aux « parrains » extérieurs, il a donné l'impression qu'il les écoutait, au contraire de son père assassiné ; il leur a concédé la privatisation d'une grande partie du secteur minier – France, Belgique, États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Afrique du Sud y ont trouvé leur compte. Cela lui a permis de trouver les financements nécessaires pour sa campagne, tout en favorisant sa mainmise sur les entreprises publiques, qui devaient être distribuées entre les composantes de la « Transition 1+4 » et ne l'ont été que fort tardivement à partir d'août 2005.

<sup>12</sup> Cf. *Le Potentiel*, n° 377 du 8 juillet 2006, p. 2.

### 2.3.1. *Le premier tour de la présidentielle, créateur de la « fracture »*<sup>13</sup>

Ils étaient 33 candidats à briguer l'unique fauteuil présidentiel, dont quatre étaient issus de l'« espace présidentiel » découlant de la formule «1+4» consacrée par la Constitution de la Transition (articles 80 et 81). Ceux-ci, qui semblaient être les principaux candidats en lice, s'étaient battus armes à la main pendant de longs mois et, au-delà de l'Accord Global et Inclusif qui les a rassemblés, ont continué à se suspecter, voire à se haïr. En témoignent les différentes crises qui ont émaillé leur co-gestion de la Transition. Kabila et son principal rival Bemba, respectivement Président et Vice-président chargé des questions économiques et financières, se sont arrogés les meilleurs atouts, et beaucoup de candidats n'avaient guère de chances, du fait de la faiblesse de leurs moyens financiers et sécuritaires et du harcèlement administratif qu'ils ont subi. Kabila et Bemba avaient leurs propres moyens de sécurité et de communication, et ils en ont parfois abusé.

On a observé le même engouement que pour les législatives. Il y a parmi les candidats de nombreux inconnus en politique. Peut-être que cet engouement doit quelque chose à l'image de fragilité de J. Kabila, lui-même un homme jeune et sans expérience, brutalement propulsé au poste de chef de l'État. La première image formelle de ces élections est celle d'une classe politique congolaise qui recrute massivement. Mais cela ne signifie pas qu'il y a nécessairement un renouvellement de la classe politique avec cette possibilité de voir naître de nouvelles dynamiques qui sortiraient le pays des réseaux anciens d'influence ou des modes de gestion dans lesquels il s'est enfoncé.

J. Kabila s'était présenté comme candidat indépendant, conscient que son parti, le PPRD, seul ne lui assurerait pas sa victoire. Plus les élections approchaient, plus Kabila avait peur de son rival Bemba, mais ce dernier devait se dépêtrer des tensions internes au sein de son mouvement, le MLC, les crimes de guerre commis par ses partisans et des difficultés financières qui l'empêchaient de payer ses hommes. Kabila ouvrait son parti pour accueillir de nombreux transfuges des divers camps, et cela lui permettait de trier les meilleurs éléments pour sa campagne. Bemba, lui, s'est montré particulièrement batailleur et loquace, mais son autoritarisme et son impulsivité lui ont fait perdre des alliés importants, qui ont rallié le camp Kabila. À quelques semaines du premier tour, après avoir longtemps hésité, le « chef de guerre » Mbusa Nyamwisi, qui était candidat, a rallié le camp de Kabila suite à l'intervention de diplomates d'Afrique du Sud, pays où réside une partie de sa famille.

Il n'y a pas que l'argent et la stratégie qui avantagent Kabila, l'homme est bien entouré et sait écouter. Autour de lui, pour gagner les élections, gravitent divers personnages aux rôles distincts : Katumba s'occupe des finances occultes ; Mukanya ficelle les dossiers économiques avec les

---

<sup>13</sup> À propos du premier tour, lire SAINT-MOULIN, L. de, «Les leçons du premier tour de la présidentielle en R.D.C.», in *Congo-Afrique*, n° 408, octobre 2006, pp. 332-354.

institutions financières internationales ; et She Okitundu traite les dossiers sans implications financières ; Samba, Kapanga, Cisambo, Mbusa Nyamwisi, Boshab... se chargent de divers points politiques et sécuritaires ; Thambwe et Futa s'occupent des dossiers de l'AMP ; Kamerhe est envoyé sur le terrain dans l'action politique, et Mende peaufine les stratégies pour dérouter les concurrents ; Lutundula analyse les questions constitutionnelles ; etc. Il y a aussi Olive, la nouvelle épouse de Kabila, qui pèse dans les relations avec les divers conseillers : elle semble de plus en plus opposée aux « kabilistes » enclins à prendre des options à court terme, qui risquent d'y enfermer le chef de l'État.

Le résultat du scrutin du 30 juillet montre que cinq candidats sur les 33 sortent du lot : Kabila (44,8%), Bemba (20,0%), Gizenga (13,0%), Nzanga Mobutu (4,8%) et Kashala (3,5%). Aucun autre ne franchit la barre des 2%.<sup>14</sup>

A en croire les sondages, Bemba semble avoir rattrapé une partie de son retard sur Kabila durant les derniers jours qui ont précédé le scrutin : ses moyens, la faiblesse de la campagne de plusieurs candidats et la désorientation de l'UDPS de Tshisekedi lui ont permis d'incarner la principale alternative au chef de l'État sortant. Utilisés respectivement par Bemba et par Kabila, « congolité » et « paix » sont les deux thèmes qui ont dominé la campagne. Bemba et Kabila, tous deux cités dans les rapports de l'ONU sur le pillage des richesses du Congo, doivent leur pouvoir à la guerre, mais Bemba se construit l'image de « *Mwana Mboka* » (enfant du pays) ou encore d'« *Igwé* » (chef coutumier, protecteur/maître de la terre ancestrale, selon le surnom venu du Nigeria).<sup>15</sup>

Il y a lieu de mieux préciser la thèse de la « congolité » sur laquelle les partisans de Bemba insistent au détriment de Kabila, et à l'opposé celle de « facteur de paix » pour Kabila contre Bemba. Du fait que Joseph Kabila s'exprime mieux en anglais et que son swahili est nettement celui de l'Est africain, milieu où il a grandi, une rumeur entretenue le présente, surtout dans l'Ouest du Congo, comme étranger d'origine tutsi adopté par Laurent Kabila.<sup>16</sup> L'opinion congolaise a également été sensible à la manière d'agir de Kabila, qui a signé trop facilement des contrats aliénant le sol et les richesses du pays. Bemba est perçu dans la lignée de Mobutu, dont il imite le sens de l'autorité ; dans l'héritage de Mobutu, puisé chez Lumumba, la terre des ancêtres est inaliénable. Mais dans l'Est du pays, l'image de Bemba qui prime est celle de la « brute de guerre ». <sup>17</sup> Plutôt que la simple explication ethnique, à l'Ouest,

<sup>14</sup> Pour une présentation fouillée, voir l'étude de SAINT-MOULIN, L. de, *op. cit.*, pp. 335-344.

<sup>15</sup> Ces dernières années, des séries télévisées populaires produites en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso ou au Nigeria sont largement diffusées en Afrique subsaharienne. Igwé est le personnage d'une série nigérienne.

<sup>16</sup> Cf. OMASOMBO, J., KENNES, E., *République Démocratique du Congo : Biographies des acteurs de la transition (juin 2003-juin 2006)*, Kinshasa-CEP, Tervuren-MRAC et Lubumbashi-CERDAC, 2006, pp. 68-70.

<sup>17</sup> C'est l'image qu'on se fait de lui dans le milieu nande au Nord Kivu où il eut à diriger pendant un laps de temps le « Front de Libération du Congo » (fusion momentanée du MLC et du

l'échec de Kabila s'explique d'abord par des éléments de trois ordres : son triomphalisme ; la focalisation de son discours sur les zones qui ont vécu sous les rébellions ; la structure et les responsables de l'AMP, généralement déjà en place pendant la guerre et la Transition.

Le vote quasi unanime en faveur de Kabila dans les provinces de l'Est, jadis tenues par les rebelles, n'est donc probablement pas lié à des fraudes, mais bien au sentiment des citoyens, à la confiance que diverses populations mettent en lui comme ennemi des rébellions dans lesquelles Bemba a joué un rôle central. Vu de l'extérieur, affirme un observateur originaire de la région, « *j'ai mis du temps à comprendre ce mariage que même les Kinois n'arrivent pas à admettre. Pour nos frères, c'est Kabila qui a mis fin à leurs souffrances. Un point un trait. En fait, la popularité de Kabila est à l'aune de la haine que les gens vouent au R.C.D. C'est ce mouvement et ses animateurs qui ont fait le triomphe de Kabila Jr.* »<sup>18</sup>

Au soir du 30 juillet déjà, après la fermeture des bureaux de vote, les partisans de Kabila et de Bemba, sur base de résultats très partiels, affirmaient chacun pouvoir gagner au premier tour. Bemba a semblé surpris par les scores qu'il a remportés à Kinshasa, et triompher de Kabila lui a alors paru possible. Dans le camp Kabila, donné largement gagnant par les sondages pré-électoraux, la perspective d'un second tour a été vécue comme un échec. La communauté internationale et la CEI ne semblaient d'ailleurs pas préparées à cette option.

Les résultats ont été publiés le 20 août 2006. Auparavant les rumeurs filaient bon train et la tension a monté, chaque camp appréciant la situation selon ses vues. Escalade de violence verbale, annonce prématurée de résultats, manipulation de la rue ont créé toutes les conditions pour une déflagration, qui s'est effectivement produite à Kinshasa dans la soirée du 20 août, à quelques minutes de la proclamation officielle des résultats. Des échanges de tirs entre éléments de la garde présidentielle et la garde rapprochée du vice-président J.-P. Bemba se sont poursuivis à Kinshasa les 21 et 22 août 2006 ; ils ont été circonscrits dans un périmètre du centre-ville, faisant quelques dizaines des morts ; les soldats de Kabila auraient été les premiers à attaquer. D'après certains commentateurs, Kabila aurait voulu étouffer l'ambition de Bemba qui aurait envisagé un coup d'État militaire avec un appui venant du Congo-Brazzaville.<sup>19</sup> Face à un Kabila déçu, dont l'image de modération en prenait un coup, on a vu un Bemba assagi, content d'être devenu le seul rival du chef de l'État, et d'être arrivé en tête dans la capitale. Ayant ainsi acquis la légitimité de représenter l'opposition, il arrachait d'ores et déjà à Tshisekedi son statut de leader de l'exigence démocratique.

---

RCD/aile Mbusa) en 2001 ; divers témoignages font état de sa responsabilité dans des extorsions de biens.

<sup>18</sup> Entretien à Bruxelles en novembre 2006.

<sup>19</sup> Il peut s'agir de soldats de Mobutu réfugiés au Congo-Brazzaville. Quoi qu'en disent les versions et les arguments avancés, ces affrontements sont dus en partie au manque de contrôle des soldats, tant par Kabila que par Bemba.

Eu égard aux résultats donnés ci-dessus, le second tour s'imposait. Il fallait qu'il soit préparé et qu'il se déroule dans le calme. C'est dans ce contexte que des concertations ont été organisées sous l'égide de la CEI, de la Haute Autorité des Médias (HAM) et de la MONUC ; elles ont abouti à une série d'engagement pour la conclusion dans la paix du processus électoral.

En dehors de cette tension, les résultats publiés dans la soirée du 20 août 2006 ont donné l'impression d'une « fracture Est-Ouest », du fait que Kabila a récolté la grosse part de ses suffrages à l'Est, majoritairement swahiliphone, alors que Bemba a obtenu plus de voix à l'Ouest, réputé lingalaphone.

Selon Ntombo Lukuti, « la fracture Est-Ouest n'est qu'une fiction ».<sup>20</sup> En effet, les électeurs ont voté pour punir leurs bourreaux d'hier. Ainsi, Jean-Pierre Bemba a payé pour les crimes commis par ses hommes au Nord-Est et à l'Est du pays, où Joseph Kabila est considéré comme l'« artisan de la paix », tandis que ce dernier est qualifié de « valet de l'Occident » à l'Ouest, où il a été défavorisé par les erreurs de ses hommes, commises notamment sur la secte Bundu dia Kongo. Mais cette question du vote à l'Est et à l'Ouest mérite d'être approfondie. Tentons une rapide restitution historique, la situation évoquée ci-dessus ne constitue pas la première manifestation. A la Conférence Nationale Souveraine (CNS) (1991-1992), c'est le vote de la société civile ameutée par la dynamique du Sud-Kivu et trouvant un appui dans la présence nombreuse des représentants Luba pro-UDPS<sup>21</sup> qui fait gagner Monseigneur Monsengwo, J. Ileo et E. Tshisekedi contre les candidats (Kanku Ditu, B. Banza et Th. Kanza) de la mouvance mobutiste soutenus par les délégués des institutions publiques (Présidence, gouvernement, parlement, etc.) dominées par Kinshasa. Mais ici, tous les acteurs qui gagnent sont originaires de l'Ouest et des Kinois,

<sup>20</sup> Cf. *La Référence Plus*, n° 3761 du 24 août 2006.

<sup>21</sup> La société civile a fait une entrée en force en politique pendant la CNS. Elle a dominé, surtout à ses débuts, les débats et incarné une force de résistance radicale (à Kinshasa comme à Bukavu) contre le système « kinois » de Mobutu, souvent en collaboration avec l'UDPS. Nombreux sont les Kivutiens qui ont dirigé (et qui dirigent encore) des réseaux importants d'associations des droits de l'homme. Cependant, après cette dynamique initiale, elle s'est transformée en deux temps. Quand la CNS se transforme (décembre 1992) en Haut Conseil de la République, la société civile y devient partie prenante et se fracture selon les oppositions politiques (il y aura société civile-USOR, société civile-FPC, etc.). La dynamique locale au Kivu reste cependant vivante. C'est cette dernière qui pèsera de tout son poids au Sud-Kivu pendant les années d'actions de résistance contre le R.C.D. et l'occupation rwandaise. Très fortement appuyée par le clergé catholique kivitien, elle y eut une redoutable efficacité, même si Laurent Kabila avait essayé de neutraliser ce contre-pouvoir en arguant qu'elle fut « payée par l'Occident ». Avec la fin de la guerre, cette société civile présente la facture et réussit à influencer le cours des événements avec la nomination de l'Abbé Malu Malu à la tête de la CEI. Ce dernier portera de plus en plus la dynamique de cette société civile sur ses épaules (relayé par un réseau très important d'observation électoral, encore animée par l'Eglise Catholique). Effectivement, un nombre important de dirigeants locaux de la société civile furent de nouveau, à travers les accords de Sun City et de Pretoria (2002), intégrés dans les structures politiques de la Transition « 1+4 » (assemblée, gouvernement, institutions d'appui à la démocratie). Cette cooptation laissait la société civile locale souvent quelque peu désemparée et déconnectée de ses responsables à Kinshasa.



l'explication donnée à l'époque s'arrête à évoquer le rejet du Président Mobutu par la population, et surtout celle de l'intérieur du pays. Ce qui est différent en 1960 au moment de l'indépendance, c'est que l'union de Kasa-Vubu et du « Groupe de Binza » (conduit par Mobutu et J. Bomboko) pour évincer Lumumba avait déjà épinglé l'opposition de l'Ouest du pays contre l'Est. A. Kashamura, un originaire du Sud-Kivu engagé dans ce conflit, stigmatise cette réalité dans deux lettres écrites en 1964. 1<sup>ère</sup> lettre : « (...) *Il est temps de repenser les choses. Les événements me donnent raison, parce que je fus le seul qui restait avec Lumumba (octobre-novembre 1960) en contact. Nous nous étions aperçus d'une éminente colonisation des gens de Léopoldville-Coquilhatville, contre ceux de l'est. Si nous étions avec Lumumba, arrivés vivants à Stanleyville, la province Orientale, le Kivu, le nord Kasai et le nord Katanga seraient actuellement un seul vrai Etat indépendant...* ». 2<sup>ème</sup> lettre : « (...) *Vous suivez sans doute mieux la situation au Kivu. Vous voyez, que c'est de l'Est et non de Léopoldville, qu'une chose décisive peut venir. Avec Lumumba, nous étions d'accord sur tout, mais les autres là agissent à la fantaisie des affaires* ». <sup>22</sup>

Il y a donc cette bipolarisation du pays entre « Est-Ouest » qui apparaît comme l'élément décisif ayant permis l'élection de Kabila et, encore, l'une des clés qui éclairent l'échec de la CNS (comme première tentative de faire aboutir la Transition) comparé à la réussite de la CEI. Dans sa stratégie, et contrairement au président de la CNS, l'évêque Monsengwo, le président de la CEI, l'abbé Malu Malu, affiche son hostilité à toute idée de négociation politique <sup>23</sup> avant les élections, ce qui fera de lui quelqu'un de suspect accusé

<sup>22</sup> Il s'agit de deux lettres d'Anicet Kashamura, ancien ministre de l'Information du gouvernement Lumumba, adressées à l'avocat belge Jules Chomé. La 1<sup>ère</sup> lettre est écrite à Rome le 14 janvier 1964 et la 2<sup>ème</sup> à Paris le 21 mai 1964. Cf. Farde archives J. Chomé à la section d'Histoire du Temps Présent du MRAC/Tervuren.

<sup>23</sup> En comparant l'action de Mgr Monsengwo comme président de la CNS et celle du prêtre Malu Malu comme président de la CEI, on se rend compte de la différence de la situation de départ, fruit du bouleversement induit par la prise de pouvoir de Laurent-Désiré Kabila et la longue et épuisante guerre qui s'en est suivie. A l'époque de la CNS, une élite « mobutiste » s'était constituée en plusieurs couches. Le centre du pouvoir autour de Mobutu, concentré dans l'armée et les services de sécurité, ne s'impliquait guère dans la CNS. Cette dernière fut surtout l'œuvre d'une élite politique du deuxième et troisième rangs : personnel politique auparavant sans réel pouvoir, membres des cabinets ministériels et de la société civile. Dans le contexte des rapports de force de l'époque, avec un pouvoir présidentiel toujours fort et une vie politique fortement centralisée dans la capitale Kinshasa, il était sans doute nécessaire de tenir compte des différents segments du pouvoir – encore suffisamment structuré et soutenu de l'extérieur.

Quand Malu Malu arrive à la tête de la CEI, cette élite politique était éclatée et dispersée. Laurent Kabila avait mis de côté l'élite « mobutiste » pour la remplacer par un ensemble disparate de personnes avec lesquelles il avait un passé de lutte commun, des liens d'amitié ou de famille – le dénominateur étant le plus souvent leur exclusion du régime de Mobutu. Ceux qui furent exclus par Kabila se sont en partie regroupés dans les différents mouvements de rébellion et sont rentrés à Kinshasa à la faveur des négociations qui prenaient d'abord en compte leur force d'armes. Le DIC regroupait un ensemble très hétérogène de personnes, venant d'horizons géographiques et historiques très différents. Cette « élite » aurait pu se reconstituer comme groupe avec des intérêts communs autour du gouvernement de la Transition « 1+4 ». La tactique de la CEI a déjoué ce piège. En refusant de se plier aux exigences opportunistes politiciennes,

d'être influencé par la «communauté internationale» et/ou les acteurs au pouvoir. En fait, ce prêtre du Nord-Kivu, dont la montée se dessine à partir du Dialogue inter-Congolais en Afrique du Sud, veut incarner la dynamique provinciale de l'intérieur du pays qui affirme que la RDC est bloquée à partir de Kinshasa. Dans ses déclarations souvent publiques et usant d'un langage tranché, Malu Malu aime rappeler que Kinshasa « ville capitale » n'est qu'une province du pays ; les résultats des élections qu'il a présidées ont-ils été l'occasion de conforter cette thèse ?

### **2.3.2. Principaux actes d'engagement pour un second tour paisible**

Pour tenter d'assainir le climat et envisager la tenue du second tour dans la paix, les acteurs tant politiques que socioculturels ont pris des engagements.

Trente-trois représentants de leurs médias ont signé, le 26 août 2006, l'acte d'engagement à respecter les règles d'éthique et de déontologie journalistiques. Cet engagement a porté sur le respect scrupuleux de la loi relative à l'exercice de la liberté de la presse ; l'interdiction de produire des émissions politiques à téléphone ouvert ; le refus, à l'antenne, de toute propension des intervenants à l'injure, à la diffamation, à une atteinte à la vie privée de tiers, ainsi que toute incitation à la violence, à la haine tribale et à la rébellion ; la résistance contre toute tendance à l'instrumentalisation des médias ; la non production de «débats politiques» avec un seul invité ou plusieurs intervenants appartenant à une seule obédience ou une seule tendance politiques ; la nécessité de produire des journaux télévisés et/ou parlés respectueux de l'équilibre et non enclins à l'apologie.

Le 4 septembre 2006, les deux candidats, représentés par François Muamba (délégué du vice-président Bemba) et Guillaume Samba (délégué du président Kabila), ont conclu l'acte d'engagement dans la gestion des médias, avant, pendant et après la campagne électorale. Les mêmes acteurs ont encore pris, en date du 23 septembre 2006, l'engagement pour une Ville-Province de Kinshasa sans armes. Cet acte interdit la circulation d'hommes en armes dans la capitale, afin de réduire les risques d'affrontements. Seules sont autorisées les missions officielles (protection des bâtiments officiels et des personnalités désignées).

La campagne électorale a été ouverte le 13 octobre et devait s'achever le 27 octobre 2006 à minuit. A ce jour d'ouverture, un autre acte se rapporte à l'engagement des autorités politico-administratives, de la police nationale congolaise et des organisateurs de réunions et de manifestations publiques. Il a été suivi, le 17 octobre 2006, de l'acte d'engagement des candidats au second tour de l'élection présidentielle sur la conduite de la campagne électorale.

---

Malu Malu a empêché cette reconstitution ; les élections vont être la porte par laquelle entrent dans le système des nouvelles personnes qui n'ont pas participé aux régimes précédents.

Mais plusieurs détails, dont la fameuse question du débat télévisé, restent à régler. Sans être la pièce maîtresse de tout le cérémonial électoral, le débat entre les deux candidats aurait néanmoins, comme point culminant, renforcé la crédibilité du scrutin. Malheureusement, des querelles protocolaires et sémantiques ont convaincu la HAM d'annuler, le 26 octobre 2006, sans trop insister, le rendez-vous attendu. Pour le camp Bemba, Kabila a esquivé la confrontation parce qu'il savait ne pas être à la hauteur. Du côté de Kabila, on a estimé qu'un débat selon la formule du face-à-face, comme le voulait son rival, contenait en lui des germes de dérapage !<sup>24</sup> En fait, trois formats étaient soumis aux négociateurs lors des rencontres des 24 et 25 octobre 2006. Il s'agissait du face-à-face modéré par des journalistes ; un côte-à-côte face aux journalistes ; un enregistrement préalable des réponses des candidats aux questions des journalistes. Mais aucun compromis n'a été trouvé.

Le jour même de l'élection, le 29 octobre 2006, les deux camps ont signé la déclaration d'intentions post-électorales ; celle-ci concerne les engagements du gagnant vis-à-vis du perdant et ceux du perdant à l'égard du gagnant. Le respect du caractère apolitique des forces armées et de police de la RDC a été mentionné dans l'acte d'engagement pris le 10 novembre 2006.

Signer des actes d'engagement est une bonne chose, qui rassure ; les respecter en est une autre, parfois difficile à tenir pour les acteurs politiques congolais. La suite pourra le démontrer.

Suite à toutes les craintes perceptibles de dérapage violent, il y a eu l'envoi en RDC pendant le second tour de la présidentielle, et cela jusqu'à la fin novembre 2006, de 2.000 soldats européens et de leur matériel (dont les avions « dromes » pour la surveillance de Kinshasa) dans le cadre de l'opération baptisée « Eufor » et conduite par les Allemands. La présence de cette force, avec plus de mobilité et surtout de pouvoir d'intervention dans les événements par rapport au mandat de la MONUC, a été fort dissuasive.

### **2.3.3. *Le second tour, ou la mort subite***

Avec deux candidats restés en lice pour la présidentielle et la tenue annoncée des élections provinciales, l'intermède entre les deux tours a été l'occasion de nouer des alliances et de reconfigurer l'espace politique. Par la déclaration du 19 septembre 2006, le PALU a apporté son soutien à Joseph Kabila ; la signature officielle de l'accord AMP-PALU est intervenue le 30 septembre 2006. La sortie de l'« Union pour la Nation », plate-forme de soutien à Jean-Pierre Bemba, a eu lieu le 23 septembre, et Joseph Olenghankoy en fut désigné directeur de campagne le 29 septembre 2006.

Longtemps attendue, la signature du protocole d'accord entre l'AMP et l'Union des Démocrates Mobutistes (UDÉMO) du fils Mobutu, François-Joseph Nzanga, s'est déroulée le 17 octobre 2006.

---

<sup>24</sup> Cf. *La Référence Plus*, n° 3817 du 28 octobre 2006, p. 1.

Quant au RCD, il s'est prononcé pour la neutralité positive au second tour. Il invite ainsi tous les membres et les sympathisants à voter massivement chacun selon sa conscience. Ceci ressort du communiqué publié le 12 octobre 2006.

Deux anciens Premiers ministres de Mobutu vont se rallier à J.-P. Bemba : Vincent de Paul Lunda Bululu, du Rassemblement des Forces Sociales et Fédéralistes, le 12 octobre 2006, et Léon Kengo wa Dondo, le 18 octobre 2006.

Enfin, il faut relever que ce sont surtout les épouses des deux candidats qui se sont impliquées dans la campagne électorale, en lieu et place de leur conjoint.

Le jour du scrutin, le 29 octobre 2006, tout s'est déroulé dans le calme. Toutes les précautions n'ont cependant pas empêché l'éclatement d'une fusillade, le 11 novembre 2006, aux abords de la résidence du candidat Jean-Pierre Bemba. Quatre personnes ont trouvé la mort au cours de ces échanges de tirs.

À la suite de ces incidents, la police a procédé, sur ordre du Gouverneur militaire de la Ville de Kinshasa, dans la nuit du 11 au 12 novembre 2006, à l'interpellation de 337 personnes sans domicile fixe et d'enfants de la rue, et à leur transfert au Centre pilote du service national à Kaniama-Kasese (Katanga). Néanmoins, l'UNICEF est parvenu à faire libérer, le 19 novembre 2006, 150 enfants de la rue.

Avant la proclamation des résultats, les rumeurs et l'incompréhension ont occupé les Congolais, surtout dans la capitale. La déclaration faite le 13 novembre 2006, à partir de la Belgique, par le cardinal Frédéric Etsou a jeté le doute dans les esprits. Il s'est dit *« très inquiet parce que les choses ne se déroulent pas comme elles devraient se dérouler. Les résultats de plusieurs coins ne sont pas publiés par la CEI et moi, comme pasteur, je n'accepte pas des mensonges. Malu Malu, en tant qu'abbé, ne peut pas cautionner des mensonges. »*

Le 15 novembre 2006, les résultats sont publiés : Joseph Kabila Kabange a obtenu 58,05% des suffrages exprimés, alors que Jean-Pierre Bemba Gombo en a récolté 41,95%. Contrairement à ce que l'on redoutait, aucun incident n'a été relevé dans les rues de Kinshasa restées calmes et désertes. Par contre, dans l'Est du pays, c'était la liesse ! Voilà ce qui semble engager le pays sur la voie de la reconstruction démocratique, même si à ce stade il n'y a pas de certitudes décisives quant à la « bonne gouvernance » rendue précaire par un réflexe de survie à tous les étages de la fabrique sociale. Aussi, c'est même une leçon pour plusieurs pays africains dont les scrutins à scores élevés évoquent encore l'ère des monopartismes (élection de P. Kagame au Rwanda en 2003).

Pour son élection, Kabila a surtout pu bénéficier du fait que les bastions de l'Est du Congo sont parmi les plus peuplés (et aussi les mieux dotés en ressources naturelles) du pays. Le duel des candidats Kabila et Bemba a montré un renforcement de leurs positions dans leurs bastions respectifs :

Bemba a récolté un nombre élevé de suffrages à Kinshasa, dans les deux Kasai, au Bas-Congo et dans une moindre mesure au Bandundu, où Kabila a parfois perdu du terrain par rapport au premier tour. Toutefois, ces provinces ont aussi été celles où le taux moyen de participation a été plus faible qu'ailleurs. Il est difficile de ranger les deux Kasai dans la géopolitique (cf. infra) de l'Ouest du pays : les votes exprimés en faveur de Bemba dans cette région l'ont été sans doute « par défaut » et non pas par conviction. Il n'empêche : la fracture entre l'Est et l'Ouest du pays s'est trouvée en principe renforcée, bien que son interprétation doive être nuancée : à suivre statistiquement les résultats des élections provinciales, dont l'impact se fera sur le Sénat et la direction des provinces, les pro-Bemba ne dominent que trois provinces (Bas-Congo, Équateur et Kinshasa) contre 7 acquises à Kabila (Kasai-Oriental, Bandundu, les deux Kivu, le Maniema, le Katanga et la Province-Orientale) ; la position du Kasai-Occidental est plus équivoque, ce qui explique que le camp présidentiel se soit rallié (après les élections) celui de Ruberwa pour se consolider.<sup>25</sup>

Ayant rejeté ces résultats, Jean-Pierre Bemba a préféré recourir à « toutes les voies légales pour faire respecter la volonté du peuple. » Le MLC a déposé un recours auprès de la Cour suprême de Justice le 18 novembre 2006. Le ping-pong juridique sera suivi quotidiennement par la rue. Un sit-in organisé le 21 novembre s'est mal terminé par l'incendie des bâtiments centraux de cette Cour.

Le 24 novembre 2006, Kinshasa a connu une soirée mouvementée, sans raison valable : des foules ont envahi les rues pour fêter la victoire de J.-P. Bemba, qui aurait été proclamé Président de la République par le « verdict » de la Cour suprême de Justice ! Quelques minutes après, cette effervescence incompréhensible s'est éteinte et le calme s'est instauré. Une rumeur lancée par des inconnus aurait été à la base de cette situation inattendue.

Le verdict va être rendu le 27 novembre 2006 : la Cour suprême de Justice déclare non fondée la requête du MLC et confirme donc les résultats publiés par la CEI. Dans une déclaration du 28 novembre 2006, Jean-Pierre Bemba soutient que le procès devant la Cour suprême « *n'a été ni équitable, ni juste pour restaurer la transparence et la vérité des urnes* ». Néanmoins, il se plie au verdict de la Cour « *au nom de l'intérêt supérieur de la Nation et dans le souci de préserver la paix et d'épargner au pays de sombrer dans le chaos et la violence.* »

Cette boucle réalisée grâce à plusieurs médiations et bons offices tant africains qu'européens paraît aboutir à l'instauration d'une dynamique de dialogue et de concertation. Le souhait de tous est que cela dure.

---

<sup>25</sup> Dans cette seule province, les camps Kabila et Bemba se retrouvent dans le bureau de l'Assemblée provinciale.

#### **2.3.4. *Les élections provinciales organisées dans l'indifférence***

Après des législatives et le premier tour de la présidentielle très agités, les provinciales avec 690 sièges à pourvoir pour l'ensemble du pays<sup>26</sup> ont été supplantées par le second tour de la présidentielle. La campagne des provinciales a été terne. Certes les affiches étaient là, mais elles restaient clairsemées. Leur extension n'a pas atteint l'ampleur des législatives.

Les provinciales n'ont guère suscité d'intérêt. L'homme de la rue, passionné par l'étape précédente, était devenu peu soucieux de l'enjeu du vote. En revanche, en dépit du nombre limité de sièges, les candidats se sont bousculés au portillon : ils étaient 69 à briguer les trois sièges de la ville de Butembo ; à Beni, 45 postulants se sont battus pour deux sièges.

Le désintérêt des Congolais pour les provinciales reste incompréhensible. Étaient-ils saturés par le fait électoral ? Ont-ils ignoré l'importance des scrutins au niveau de la Province ? C'est cette dernière explication que l'on peut juger plausible. Habités à voir les députés nationaux siégeant à Kinshasa, les Congolais n'avaient plus vécu cette dynamique de proximité depuis la 1<sup>ère</sup> législature (1960-65).

Pourtant, ces élections désignaient les députés provinciaux, qui devaient élire ensuite les sénateurs et les gouverneurs de province.

#### **2.4. Les élections des sénateurs et des gouverneurs : une affaire de gros sous**

En janvier et février 2007, toutes les assemblées provinciales ont eu la lourde responsabilité de procéder à l'élection des sénateurs et des gouverneurs provinciaux par une série de scrutins du second degré. Les recalés des législatives, et même de la présidentielle, ont posé leur candidature pour les sénatoriales !

Contrairement à un député national, qui affrontait le « souverain primaire » difficile à dompter, le postulant au Sénat ou à un governorat était désigné par un électorat limité et « facile à manipuler ». D'une manière générale, « l'argent, la corruption, l'achat des consciences et le trafic d'influence ont, une nouvelle fois et de façon scandaleuse, permis l'élection de nombreux Sénateurs et Gouverneurs. »

Pour comprendre l'élection des Sénateurs intervenue le 19 janvier 2007, soit deux mois et demi après celles du chef de l'Etat et des députés provinciaux, il faut se référer à la fois aux résultats des élections passées, aux difficultés de formation du gouvernement et au dernier vote des exécutifs provinciaux. Ce contexte sociopolitique fait intervenir deux déterminants : d'abord la compétition qui s'annonce entre les nouvelles provinces ; le vote des membres du Sénat repose dans sa composition et sa fonction sur l'idée de la restructuration administrative de la RDC endéans les deux ans, l'article 129 de

<sup>26</sup> Il y a 632 élus et 58 cooptés parmi les chefs coutumiers.

la Loi électorale stipule que « *les Sénateurs représentent la province. Les provinces prises en considération sont les vingt-cinq provinces énumérées (...) à l'article 2 de la Constitution auxquelles s'ajoute la ville de Kinshasa* » ; ensuite, parce que le vote repose sur les seuls députés des « petites » provinces, il s'agit donc de très petits groupes, ce qui augmente à la fois les influences directes de la corruption, et la pression des logiques de partis et des ethnies.

Les candidats sénateurs, après une courte campagne du 16 au 18 janvier 2007, ont affronté les urnes le 19 janvier 2007. Dans les onze provinces qu'il y avait alors, les députés provinciaux ont eu à choisir, sur les 1127 candidatures déposées, 108 sénateurs pour siéger à la Chambre Haute du Parlement. De Kinshasa, en passant par toutes les provinces, les mêmes informations ont circulé sur la pression exercée à l'endroit des députés provinciaux pour les amener à voter pour tel ou tel candidat ; dans certaines villes, des députés provinciaux ont été « séquestrés », c'est-à-dire placés sous surveillance par celui qui attendait leurs voix.

Les candidats bien nantis n'ont pas toujours eu le résultat escompté : en dépit des sommes versées, plusieurs candidats ont été déçus. Dans l'Équateur, un notable important a largement graissé les pattes, mais n'a rien récolté ; au Sankuru, un originaire du terroir a été boudé malgré ses « générosités » parce qu'il ne parle pas la langue maternelle. Quelques-uns ont pu bénéficier d'un heureux concours de circonstances. Aujourd'hui sénateur, un professeur d'université ressortissant d'une circonscription électorale de l'Est ne disposait pas d'atouts, il comptait sur les voix de deux de ses anciens étudiants ; il n'en a eu qu'une seule. Mais il doit son bonheur au fait que la tête de liste, un ancien ministre, a obtenu le meilleur score des sénatoriales et, le système proportionnel jouant, ce professeur s'est retrouvé élu par surprise !

L'AMP a pris le dessus sur l'Union pour la Nation. Les résultats n'ont pas reflété les attentes de la population. En dehors de l'argent, les députés provinciaux avaient privilégié des individualités plutôt que des formations ou des regroupements politiques. A la différence des assemblées provinciales, qui comprennent beaucoup d'hommes neufs, le Sénat se compose à plus de 60% d'acteurs de la politique congolaise des périodes antérieures : ceux de la Transition, de l'ère mobutiste, voire des années 1960. L'imaginaire congolais voit ressuscité le « Comité central du MPR » de la décennie 1980. Ces acteurs sont pour la plupart ceux sur qui pèse la responsabilité de la débâcle de l'Etat zaïrois et/ou congolais, dont quatre anciens Premiers ministres de Mobutu ; ils font leur retour au pouvoir en se servant du Sénat, passant par un vote qui repose sur le mode de suffrage universel indirect. Parmi les sénateurs élus, plus de 10% viennent d'échouer aux élections présidentielle et législatives (nationale et provinciales) du 30 juillet et 29 octobre 2006 (B. Mokonda, R. Lumbala, A. Futa, A. Bo-Boliko, Nku Imbie, R. Ramazani Baya, C. Losembe...).

On ne compte, cependant, que cinq femmes parmi les 108 élus du Sénat : Ève Bazaiba, Bijou Goya, Marie-Claire Kikontwe, Bernadette Nkoy-

Mafuta et Sanila Shenila. Au Sénat, l'AMP bénéficie d'une majorité confortable.

Juste après les sénatoriales, les députés provinciaux du Maniema ont été sommés par des candidats malheureux de restituer les cadeaux en monnaie ou en nature reçus durant la campagne. À Kisangani, le groupe Justice et Libération (ONG des Droits de l'Homme) a dénoncé les pressions exercées sur les députés locaux. Le Réseau d'Observation Électorale des Confessions Religieuses (ROC) a, dans son rapport du 19 janvier 2007, déploré l'immoralité des députés provinciaux.

L'élection des gouverneurs et de leurs adjoints s'est tenue le 27 janvier 2007 dans neuf provinces, et le 15 février dans les deux Kasai. Si Joseph Kabila n'est pas le seul maître du jeu congolais, on ne peut cependant lui contester à ce niveau le rôle d'acteur dominant. Plus les élections avançaient vers la désignation de ceux qui vont effectivement tenir les cordons de la bourse, plus la sélection dans les camps politiques privilégiait des alliés proches des leaders. On avait réclamé des élections pour clarifier cette classe politique. Or celle qui est en train de se mettre en place n'est assurément pas nouvelle. Les élections auront, en fait, été un moyen de stabiliser le pouvoir de Kabila, avec au centre toujours le même noyau de proches collaborateurs qu'il avait réussi à parachuter.

À deux jours du vote des gouverneurs, une lettre de la CEI avait disqualifié les candidats Dominique Kanku (Kasai-Oriental) et Alexis Kande (Kasai-Occidental), présentés par le MLC et apparemment bien placés pour l'emporter, au motif qu'ils ont la double nationalité. Les Cours d'Appel de Mbuji-Mayi et de Kananga ont donné tort à la CEI même si déjà le vent a tourné et que les données sont autres. L'élection des gouverneurs a renforcé l'emprise de l'AMP sur les rouages de l'État ; elle contrôle dix des onze provinces actuelles du pays. L'Union pour la Nation se console avec l'unique province de l'Équateur. Mais au Kasai Oriental, l'A.M.P. s'est résolue à soutenir le candidat « indépendant » Alphonse Ngoyi Kasaji, propriétaire de la société Ngokas Trading ayant son siège en Mbuji-Mayi et également président de la Fecodi (Fédération congolaises des diamantaires) et du Conseil provincial des diamantaires du Kasai-Oriental.<sup>27</sup> Au Katanga, les élections, surtout dans la partie qui a porté sur les exécutifs, ont vu le pouvoir politique choir entre les mains de gens qui s'étaient déjà accaparé les richesses minières de la province et avec lesquels Kabila s'est associé. Gabriel Kyungu, animateur du pogrom kasaïen au début de la transition (fin 1991-premier semestre 1993), est devenu président élu de l'Assemblée provinciale, alors même qu'il avait désorganisé l'économie de la province (dirigée par lui de 1991 à 1994 et de 1996 à 1997) et accéléré son pillage et sa décomposition. Il ambitionnait de revenir à son ancien poste de gouverneur. Il a fallu de solides négociations dans le camp Kabila pour le convaincre de prendre la tête de l'assemblée, afin de préserver

---

<sup>27</sup> Cf. VILLERS, G. de, "L'affaire Ngokas", in *Chasse au diamant au Congo/Zaire*, Cahiers Africains n° 45-46, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 233-240.



l'unité fragile du Katanga (avant que ne soit opéré le découpage annoncé en quatre nouvelles provinces).<sup>28</sup> A la tête de l'exécutif arrivent les gens du Sud :

---

<sup>28</sup> Le Katanga est placé dans une situation inquiétante pour l'avenir du pays. En effet, la province est caractérisée depuis des années par le pillage de ses ressources que font des hommes d'affaires locaux, bien intégrés dans des réseaux émanant de la présidence de la République. Le drainage des ressources se fait, d'une part, à travers l'exploitation de l'économie informelle des creuseurs artisanaux de minerais ; d'autre part, à travers l'économie minière formelle. Le nouveau code minier compte intégrer les creuseurs informels dans un réseau formel en leur assignant des superficies destinées exclusivement à leur activité d'exploitation. Cependant, cette disposition n'a pas été appliquée en pratique et les gisements ont quasiment tous été donnés aux entreprises minières formelles. Ceci risque de jeter massivement les creuseurs dans l'illégalité. Quand on sait que cette économie des creuseurs fait survivre une bonne partie de la population du Sud-Katanga (et même une partie au Nord), on peut prévoir des conflits sociaux sérieux avec les sociétés minières et les autorités politico-administratives.

Deux facteurs atténuent ce risque : le premier est l'émergence d'un homme d'affaires – « bienfaiteur » élu récemment gouverneur de la province (dont nous parlons plus loin) ; le deuxième est la reprise de l'économie minière formelle par de nombreuses sociétés nationales et internationales qui ont repris leurs activités dans la province. Cette reprise crée certainement des emplois et, peut-être plus important encore, un espoir. Pendant au moins une décennie, cet espoir fut incarné par l'attente d'une renaissance de la grande entreprise minière de l'Etat au Katanga : la Gécamines. Selon le modèle colonial, cette entreprise façonnait totalement la vie sociale des habitants du Sud de la province et constitua l'horizon de leurs attentes. L'implosion quasiment totale de la Gécamines a malheureusement été induite par la mauvaise gestion de cette entreprise de l'Etat, mais aussi par une campagne de délégitimation organisée par les sociétés qui ont repris ses secteurs encore rentables, avec la complicité passive de la Banque mondiale. La Gécamines est morte, mais on ne lui a laissé aucune chance. Les conditions sous lesquelles les nouveaux contrats avec des sociétés privées ont été conclus sont très désavantageuses, et pour l'Etat, et pour la Gécamines (qui prend la forme d'un holding financier), et donc finalement aussi pour la population. Ses bénéficiaires sont les réseaux ayant négocié ces contrats, liés à la présidence de la République (partiellement en fonction des besoins énormes de la campagne électorale), et animés par des politiciens katangais dont le principal, Augustin Katumba Mwanke, est originaire du Sud de la province.

Le pillage de la province se greffe ainsi sur un conflit Nord-Sud au Katanga, conflit qui perdure depuis des années. Sous Laurent Kabila, les Baluba du Nord (appelés « Balubakat » pour les distinguer des Baluba du Kasai) furent les plus influents. Les collaborateurs luba de Laurent Kabila pouvaient s'appuyer non pas seulement sur un facteur ethnique (*bien que Laurent Kabila eut un père Luba (du Nord) et une mère Minungu (du Sud), il était culturellement et politiquement clairement Lubakat et Nordiste*), mais aussi sur un réseau luba mis en place par l'ancien gouverneur du Katanga Kyungu wa Kumwanza. Si ce dernier avait dans un premier temps, chassé les « Kasaiens » (originaires de la province limitrophe) du Katanga, il réussit ensuite à imposer des responsables luba dans le Sud, partie riche de la province.

L'influence des Lubakat diminue fortement sous Joseph Kabila. Bien que le gouvernorat soit échu jusque récemment aux « Nordistes », ses conseillers directs et les plus influents viennent du Sud-Katanga (ainsi que du Maniema, sous influence de sa mère). La campagne électorale au Katanga se joua essentiellement sur fond du conflit Nord-Sud. Un homme d'affaires du Sud, Moïse Katumbi, réussit à s'imposer grâce à des financements importants provenant de sa propre fortune mais aussi de « bailleurs de fonds » tiers. Sa montée en puissance et son indéniable popularité (grâce à des distributions massives de biens sociaux et d'argent) l'ont amené à conclure une alliance avec Kabila, dont il devint directeur de campagne.

Finalement, Katumbi est élu gouverneur et sécurise ainsi les intérêts économiques de la présidence, comme il sera aussi obligé d'effectuer une « opération retour » pour ceux qui l'ont aidé à financer sa campagne. Cependant, une lutte pour les intérêts économiques est à craindre avec le Sudiste Katumba Mwanke, le conseiller le plus puissant de la présidence, ainsi qu'avec

c'est Moïse Katumbi, homme d'affaires qui s'est enrichi dans le commerce des minerais, qui, sans surprise, devient gouverneur. Des alliances (et/ou de la concurrence) vont devoir se faire avec d'autres membres de l'entourage de Kabila (dont plusieurs sont devenus des élus) déjà très actifs dans le même secteur et impliqués dans de nombreux réseaux de pillages.

Au Bas-Congo, le chef spirituel du mouvement politico-religieux de Bundu dia Kongo, Ne Muanda Nsemi, a réclamé le 28 janvier 2007 un second tour pour l'élection du gouverneur, alléguant que ce scrutin était émaillé de fraude et de corruption. Le recours au tribunal lui fut défavorable. Il faut relever que l'intéressé était co-listier du candidat gouverneur Fuka Unzola, et que le duo Mbatshi-Nkusu, soutenu par l'AMP, avait obtenu 15 voix contre 14 au tandem Ne Muanda-Fuka.

Quelle raison avancer pour la déconfiture de l'Union pour la Nation dans sa quête des gouvernorats ? La première explication s'appuie sur la corruption ; mais, en dépit de l'acquisition des billets verts, cette raison n'épuise pas le doute. Une seconde motivation réside dans le fait que la discipline de vote n'a pas joué dans les provinces où l'Union avait la majorité au sein des Assemblées provinciales. En fin de compte, les députés provinciaux avaient-ils vraiment le choix ? Eux qui sortaient démunis de leur terroir, qui n'avaient jamais vu autant de dollars, etc., pouvaient-ils refuser de l'argent tombé des nues ? Ils devaient prévoir des frais d'installation, et ils étaient donc faciles à appâter. La chanson est bien connue.

### **3. LES ÉLECTIONS SONT-ELLES UNE PANACÉE ?**

#### **3.1. Le bilan des scrutins**

Évoquant le bilan de ces scrutins, un analyste a qualifié la plupart de ces acteurs de « boulimiques du pouvoir ». Ils ont été candidats à tous les postes et ont participé à toutes les élections organisées depuis le 30 juillet 2006. Certains ont été candidats à l'Assemblée nationale, à l'Assemblée provinciale, au Sénat et au Gouvernorat de province. D'autres ajoutaient même la candidature à la Présidence ou au bureau des Assemblées<sup>29</sup>.

Les institutions de la « Troisième » République sont en place. Le Sénat a terminé l'adoption de son règlement intérieur depuis la fin mars 2007. Les

---

des hommes d'affaires locaux. En plus, les Luba du Nord pourraient se sentir écartés. Bien que leur leader Gabriel Kyungu wa Kumwanza (qui s'est imposé par la violence) soit élu président de l'assemblée, son réseau semble marginal par rapport aux grands intérêts miniers. Vu que leur région, le Nord-Katanga, est détruite par la guerre et les mouvements rebelles, il ne reste guère d'alternative aux Nordistes que de se battre pour une partie du gâteau minier au Sud. Ces luttes entre les factions de l'élite dirigeante peuvent ainsi se faire au détriment de la population qui dispose de très peu d'organisation autonome et efficace.

La division du Katanga prévue dans deux ans en quatre nouvelles provinces redéfinira encore ce jeu et créera sans aucun doute de nouveaux conflits d'intérêt.

<sup>29</sup> Cf. *La Référence Plus*, n° 3883 du 22 janvier 2007.

contentieux électoraux sont en voie d'être liquidés au niveau des cours et tribunaux. Néanmoins, certains ne s'avouent pas encore vaincus.

Le gouvernement est sorti le 5 février 2007 et compte 60 membres auxquels s'ajoute le Premier ministre avec son cabinet. Pour son image, Antoine Gizenga avait juré qu'il ne compterait pas dans son équipe de personnes citées dans les dossiers de corruption ou de pillage des ressources du pays. Il y parviendra en partie mais beaucoup de ceux qui arrivent n'ont généralement ni poids ni expérience politique d'aucune sorte et Gizenga ne les connaissait pas.<sup>30</sup> Ce qui fera accompagner sa sortie de l'affaire du « ministre fantôme » ! André Kasongo Ilunga, membre de l'UNAFEC, a été nommé ministre du Commerce extérieur, mais ne s'est jamais présenté à l'appel. Suivant une lettre signée par le président du parti deux jours après, il aurait démissionné !<sup>31</sup>

Tous ces rappels ont pour objectif de montrer la situation dans laquelle évolue l'échiquier politique congolais. D'aucuns n'ont pas hésité à parler d'un panier à crabes. Néanmoins, il faut reconnaître que les élections ont apporté une nouvelle configuration de la classe politique. D'un côté, grâce aux alliances, l'espace politique comprend d'un côté, la majorité où trône le PPRD du président Joseph Kabila et qui est appuyée notamment par le PALU d'Antoine Gizenga. Cette majorité a la mainmise sur l'Assemblée nationale, le Sénat, le Gouvernement, les Assemblées provinciales et dix des onze Gouvernorats de province du pays. Tant que la position politique de J. Kabila restera confortable, et les rétributions des alliés et/ou courtisans bien tenues – on l'a vu, les conflits autour du partage des postes au gouvernement sont allés jusqu'à bloquer sa formation pendant des semaines, témoignant de ce qu'aucune urgence n'est accordée à la situation dramatique du pays –, il y a risque que le chef de l'Etat ne reconstitue un régime proche de la Transition, basé sur la consolidation du pouvoir personnel et le clientélisme, plutôt que sur les intérêts de l'État congolais qui attend toujours sa reconstruction. Au vu de cette configuration politique, il sera dès lors encore beaucoup plus difficile pour l'Etat congolais de clarifier, par exemple, les contrats léonins (dénoncés par plusieurs commissions) signés pendant la guerre et la Transition, contrats dans lesquels le camp Kabila est généralement impliqué. Or ce secteur et les provinces du Katanga et de Kasai tenus par ses hommes sont les principaux pourvoyeurs des ressources sur lesquelles la reconstruction du pays aurait dû compter en priorité.

---

<sup>30</sup> Pour parer au caractère hétéroclite de son gouvernement, A. Gizenga a regroupé tous les membres en organisant un séminaire fin mars-début avril 2007.

<sup>31</sup> Interrogé lors de la présentation du programme à l'Assemblée Nationale, le Premier ministre Antoine Gizenga avait expliqué la procédure suivie pour la nomination des ministres. Il avait décidé de ne pas le remplacer en attendant de retrouver le fameux « fantôme », dont il détient le curriculum vitae et la photo. Son intérim sera alors assuré par un autre ministre. Entre-temps, trois personnes répondant à ce nom se sont présentées à la Primature pour réclamer le portefeuille ! L'affaire Kasongo Ilunga a créé des tensions au sein de l'UNAFEC. Gabriel Kyungu wa Kumwanza, Vice-président du parti, a décidé d'exclure son Président, l'ancien bâtonnier national Honorius Kisimba Ngoy ; à son tour, celui-ci a neutralisé son bouillant Vice-président en s'appuyant sur les statuts.

D'un autre côté, l'opposition donne l'impression d'une mosaïque. Elle compte une composante au sein des institutions, à savoir l'Assemblée nationale, le Sénat et les Assemblées provinciales. Une autre branche de cette opposition est celle qu'incarne l'UDPS d'Étienne Tshisekedi. Mais le pouvoir détenu aujourd'hui par la majorité pro-Kabila ne semble pas rencontrer de contrepoids, ce qui constitue à la fois un atout et un danger. Il s'agit d'un atout si les dirigeants tiennent à réaliser les multiples promesses faites lors de la campagne électorale. Cela devient un danger si la gestion du pouvoir ne prend pas en compte les diverses réactions venant de cette opposition véritablement kaléidoscopique. Se complaire dans un triomphalisme aveugle est un leurre. Car, malgré tous ces résultats des votes ou le statut reconnu à l'opposition par la Constitution, les nouvelles institutions sont encore ouvertes à diverses recompositions possibles ; plusieurs désertions de camps et/ou recompositions des alliances se dessinent<sup>32</sup> : les appétits semblent largement dominer les convictions, aucune ligne idéologique rigide ne peut encore être tracée.

### **3.2. Les défis à relever sont nombreux**

Les élections ne constituent pas une panacée dans la mesure où les problèmes antérieurs demeurent. Le premier porte sur la restauration d'une paix durable sans laquelle toute reconstruction devient illusoire. Cette paix suppose l'existence d'une véritable armée nationale. À ce sujet, le chemin reste encore long. D'août 2006 à mars 2007, l'absence d'une réelle armée s'est fait sentir. À trois reprises, diverses factions armées se sont affrontées à l'arme lourde en pleine capitale. A chaque fois, ces affrontements (dont ceux des 21, 22 et 23 mars) produisent de vraies images de scènes de guerre avec des centaines de tués. Comment parvenir à mettre sur pied une armée « républicaine » ? Question fondamentale, susceptible de remettre en jeu les acquis engrangés.

Le deuxième problème concerne la réconciliation nationale. La transition n'a pas réussi à résoudre cette problématique. La « réconciliation des composantes » n'a vécu que le temps de cette Transition. La Commission vérité et réconciliation n'a jamais fonctionné à plein régime. La loi d'amnistie a fortement divisé les députés à la fois sur les crimes de guerre et l'assassinat de L.D. Kabila.

---

<sup>32</sup> Citons le cas de l'allié Mbusa Nyamwisi dans le cas Kabila qui continue à faire triompher ses choix au Nord-Kivu, marquant toujours plus son indépendance vis-à-vis du Chef de l'Etat et de ses lieutenants. Kabila dispose certes de la possibilité de distribuer plusieurs postes de pouvoir, comme les postes de direction des entreprises relevant du portefeuille de l'Etat. On perçoit cependant déjà la fragilité de son pouvoir, menacé par différents courants internes au sein de sa coalition liés à des divergences d'intérêts entre partenaires. Cela avait failli arriver, surtout après la formation du gouvernement. L'on sait que Mbusa Nyamwisi et Olivier Kamitatu avaient envisagé un moment, s'ils n'obtenaient pas des postes qui leur convenaient, de rejoindre les élus insatisfaits de Kabila et de Bemba pour constituer un groupe de pression à même de bousculer le pouvoir de Kabila et le gouvernement Gizenga.

Aux frustrations résultant des conflits de 1998-2003 se sont ajoutées les rancœurs consécutives à la gestion de la Transition et aux élections de 2006. D'un côté, on a les faits de guerre, les infractions politiques et d'opinion amnistiables, ainsi que les crimes de guerre, les crimes de génocide et les crimes contre l'humanité, imprescriptibles. De l'autre, le fait de croire fermement en une « victoire électorale volée » et de vivre avec la hantise d'une revanche. À suivre les propos des uns et des autres, ainsi que le comportement affiché depuis la fin des élections, il y a comme un retour aux pratiques du Parti-État, à l'unanimisme ou à l'hégémonisme. Les ambassadeurs ex-membres du CIAT ont élevé la voix, après les tragiques événements de mars 2007, sur la nécessité d'une opposition ou d'un contrepoids. Mais l'existence de ce contrepoids exige notamment des forces vives et des acteurs sociaux entrepreneurs, soucieux de l'intérêt général et luttant sur terrain contre les inégalités sociales. Or depuis 1992 et la fin de la Conférence Nationale Souveraine, la société civile a connu diverses fortunes. Elle est allée se fragilisant pour devenir aujourd'hui inexistante, fonctionnarisée ou bureaucratisée.

Les élections du second semestre 2006 et de janvier 2007 organisées en RDC n'ont certes pas eu la capacité d'apporter la réponse aux attentes des Congolais, mais elles ont eu l'avantage d'ouvrir la voie à un démarrage du pays longtemps bloqué par les conflits et autres pesanteurs. Espérons que cet acquis ne pourra plus être volé par un pouvoir et/ou des individus qui refuseraient sous l'un ou l'autre prétexte d'organiser les prochaines élections en 2011, lesquelles ont une chance de créer l'alternance.

Kinshasa et Tervuren, mai 2007